

Naissance de « Gebosse »

■ Le CEPI va tenir sa 11^e assemblée générale. C'est à dire faire le bilan de ses dix premières années de fonctionnement. Mais le bilan s'efface déjà devant le dernier projet en date : la création d'un Groupement d'employeurs.

700 personnes à fin 2005, et déjà 30 de plus au premier trimestre 2006, ont trouvé un travail grâce au CEPI, compte Daniel Kelai, directeur du Club des Entreprises pour l'Insertion : «Pendant ces dix ans, les entreprises, à travers leurs initiatives, ont montré qu'elles agissaient, qu'elles ne laissaient pas simplement la mission d'insertion aux collectivités. Elles ont démontré que l'insertion professionnelle pouvait se réaliser sur de réels besoins, avec un accueil de qualité, un tutorat. Que, ensemble, les diverses économies, du privé, du public et l'économie solidaire pouvaient faire des choses».

Au bilan du CEPI, on peut verser différentes actions au

bénéfice des Rmistes, des jeunes, de la lutte contre la discrimination avec Equal, les projets Ambiance, Locacycles, Epicea, la féminisation de l'emploi dans les transports routiers...le développement du tutorat (100 tuteurs), le parrainage ou l'accompagnement à l'emploi, Mobilité pour l'emploi...

Un nouveau d'entreprises propose une trentaine d'emplois

Mais le CEPI ne s'arrête pas au bilan. Ces dix ans marquent le démarrage d'une nouvelle action très novatrice initiée par le CEPI : le Groupement d'employeurs, baptisé «Gebosse» (GE pour groupement d'employeurs, bosse pour travailler). Ce groupement entre dans une phase opérationnelle. Depuis le premier juin, un chargé de mission, Alain Klem, hébergé par la Maison de l'Entrepreneur étudie sa mise en place. Un comité opérationnel, animé par Daniel Kelai et présidé

par Jean-Pierre Gallo (président de la CCI) rassemble le CEPI, la Maison de l'Emploi et de la Formation, la CCI, la Direction départementale du travail, le pôle Véhicule du futur et le Conseil général.

L'assemblée constitutive du groupement devrait se faire en juillet, avec 10 membres fondateurs. «Un noyau d'entreprises s'est engagé et propose des emplois. Une trentaine à l'heure actuelle», ajoute Daniel Kelai qui croit au succès de cette formule née au début des années 80, d'abord réservée aux PME et qui s'est ouverte à toutes les entreprises en 2000. «Nous avons pris le temps de faire une étude pour ne pas céder à la précipitation», rappelle-t-il. L'étude avait été confiée, entre autres, à Jean Kaspar.

Le Groupement d'Employeurs légalise le partage du personnel. Une personne salariée du groupement, travaille ainsi pour plusieurs entreprises, essentiellement sur un métier commun, la com-

munication, la comprabilité, les ressources humaines ou le portage des journaux...Elle bénéficie en permanence d'un programme de formation en Alsace pour l'instant,

pourra commencer à faire ses preuves.

► Lire également en page locale 3.



Mobilité pour l'emploi et son auto-école sociale, une des actions initiées par le CEPI. (Photo archives DNA - Marc Rollmann)